

Le sous-ministre

Québec, le 30 juillet 2021

Madame Cindy Coulombe  
Coordonnatrice  
Transports Adaptés Saguenay Nord  
326, rue Gagnon  
Saint-Ambroise (Québec) G7P 2R1

Madame,

La présente donne suite à la correspondance datée du 22 juin 2021 par laquelle Transports Adaptés Saguenay Nord demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de maintenir son contrat en cours d'exécution avec l'entreprise 2956-3475 QUÉBEC INC., dont l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) a expiré le 29 mai 2021.

Je vous informe qu'en application de l'article 938.3.3 du Code municipal du Québec, lequel réfère à l'article 25.0.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'organisme Transports Adaptés Saguenay Nord est autorisé, pour un motif d'intérêt public, à poursuivre son contrat de service de transport adapté avec l'entreprise 2956-3475 QUÉBEC INC. Considérant qu'une demande d'autorisation a été soumise par l'entreprise à l'AMP afin d'être inscrite au Registre des entreprises admissibles à conclure un contrat avec un organisme public, la présente autorisation prendra fin au moment où cette dernière rendra sa décision.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Original signé par*

Frédéric Guay